



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 05 JUIN 2020

Nbre de membres :

- afférents au Conseil :	11
- en exercice :	11
- présents :	11
- pris part à la délibération :	11

L'an deux mil vingt et le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Date de la Convocation : 30/05/2020

Date d'affichage : 30/05/2020

Secrétaire de séance :
Carole CHANTEGROS-TREIK

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Louise SARRASIN, Ge YOUA PAO ; Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Damien DOMINIQUE, Laurent DUCHEMIN, Matthieu MICHAUD.

Mme le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point N° 05 en raison d'un doublon avec le point n° 08.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- N° 15 : désignation délégué suppléant à la Communauté de Communes Rives de Saône,
- N° 16 : affaire Commune / Leroy

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

1 – Approbation du compte rendu de la réunion en date du 23/05/2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23/05/2020.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

2 – Indemnités de fonction du Maire et de l'Adjoint

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à la demande du Maire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et **après** avoir délibéré, **décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, de l'Adjoint comme suit :

Maire 25.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
1^{er} Adjoint 9.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Tableau annexe enveloppe globale mensuelle brut :

Fonction	Nom, prénom	Taux appliqué	Majorations éventuelles	Montant mensuel brut
Maire	GILARDET, Céline	25.5 %		991.80 €
1 ^{ère} Adjointe	MERCEY, Stéphanie	9.9 %		385.05 €

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Les points N° 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 concernant la désignation des délégués dans les organismes extérieurs sont regroupées sont forme d'un tableau comme suit :

COMMISSIONS EXTERIEURES	Noms, prénoms des délégués	
	Titulaire	Suppléants
COMMUNAUTE COMMUNES	Céline GILARDET	Stéphanie MERCEY
CIID (Commission intercommunale des Impôts Directs)	Matthieu MICHAUD	Jean-Michel CHARBONNIER
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des transferts des charges)	Céline GILARDET	
SIARGS	Céline GILARDET Matthieu MICHAUD	Damien DOMINIQUE

SIVOS (écoles)	Céline GILARDET Carole CHANTEGROS-TREIK Louise SARRASIN	Emilie CAUVARD Matthieu MICHAUD Ge YOUA PAO
SICECO (syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or)	Laurent DUCHEMIN	Sébastien DESOGERE
DEFENSE NATIONALE	Sébastien DESOGERE	
SECURITE ROUTIERE	Jean-Michel CHARBONNIER	
LA CHAMPAGNY (syndicat élaboration des plu intercommunal)	Céline GILARDET Jean-Michel CHARBONNIER Sébastien DESOGERE Damien DOMINIQUE	Carole CHANTEGROS-TREIK Ge YOUA PAO Matthieu MICHAUD Laurent DUCHEMIN
GIP e Bourgogne Territoire Numérique	Céline GILARDET	Stéphanie MERCEY

13 – Projet achat d'un défibrillateur

Mme le Maire rappelle le projet d'achat d'un défibrillateur par l'équipe municipale sortante qui après examen s'orientait sur le principe d'une location de ce matériel.

Mme Carole CHANTEGROS-TREIK, conseillère municipale, chargée de ce dossier, présente aux membres du Conseil Municipal un devis proposé par DEFIBTECH pour l'achat d'un défibrillateur automatique d'un montant de 2 036 € HT.

Elle procède à une description du produit et de toutes les options contenues dans le montant :

- Défibrillateur entièrement automatique avec écran vidéo,
- Paire d'électrodes adulte,
- Batterie 4 ans 125 chocs 8 h d'utilisation,
- Interface maintenance intégrée,
- Guide de l'utilisation.

Mme le Maire précise que cet achat sera subventionné par la Dotation de Soutien à l'Investissement (service de l'Etat) ; par une participation financière de notre assureur GROUPAMA et une récupération de la TVA.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le principe d'acquisition sans valider le devis pour constituer le dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **valide** le principe d'acquisition d'un défibrillateur et **autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

14 – Constitution des commissions communales

ASSOCIATION FONCIERE	Maire
ANIMATION & VIE COMMUNALE	Stéphanie MERCEY, Carole CHANTEGROS-TREIK, Emilie CAUVARD, Louise SARRASIN, Ge YOUA PAO, Jacques DOIGNIES
TRAVAUX – CHEMINS RURAUX – ESPACES VERTS	Sébastien DESOGERE, Matthieu MICHAUD, Laurent DUCHEMIN, Jean-Michel CHARBONNIER, Damien DOMINIQUE
COMMISSION FINANCES	Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Emilie CAUVARD, Ge YOUA PAO

15 – Désignation du délégué suppléant à la Communauté de Communes Rives de Saône

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour désigner le conseiller suppléant en cas d'absence du conseiller titulaire sachant que les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire pourront faire appel au conseil municipal qui serait amené à le remplacer en cas de vacance de siège pour le suppléer.

Mme le Maire propose que la 1^{ère} adjointe soit désignée comme conseiller suppléant à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne** Mme Stéphanie MERCEY, 1^{ère} adjointe, conseiller suppléant à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

16 – Affaire Commune / Leroy

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'appel téléphonique de M. Olivier LEROY souhaitant mettre fin à la procédure en cours.

Mme le Maire a pris l'attache de l'avocat et de l'assureur de la commune pour avis.

Mme le Maire communique les frais et gains occasionnés dans cette affaire à ce jour.

Sur avis de nos représentants, Mme le Maire soumet au Conseil Municipal de délibérer sur la poursuite ou non de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** d'accepter le désistement de M. LEROY de son recours et de ne pas vouloir poursuivre cette procédure y compris des frais.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Informations du Maire

- Lotissement privé Grande Rue : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de M. Robert JACQUIN, lotisseur pour l'opération de lotissement à usage d'habitation dit « Le Village », pour demander à la Commune l'installation de l'éclairage public sur la voirie.

Mme le Maire a répondu qu'il s'agissait d'une voie privée à ce jour et que la seule solution est, pour le lotisseur, de demander au gestionnaire du réseau électrique un branchement indépendant.

- Distribution des masques « grand public » : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier électronique d'une habitante pour remercier la Commune de cette action solidaire.
- Location de la salle communale : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la mise à jour du Règlement de cette salle et éventuellement proposer à la commission « animation et vie communale » d'y réfléchir.
- Demande de subvention par le Comité des Fêtes : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention formulée reçue ce jour par le Comité de Fêtes de Labruyère. Cette demande sera étudiée lors du vote du budget primitif 2020.

Mme le Maire rappelle les sommes versées au titre de subvention pour l'année 2019 :

Comité des fêtes =	80 €
Le Souvenir Français =	20 €
ADMR =	20 €

- Demande autorisation de stationnement : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'emplacement de parking pour raisons professionnelles de M. Eric TREIK formulée en date du 03 Juin courant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir débattu, souhaite reporter ce dossier ultérieurement. En effet le lieu proposé par le demandeur soulève des questions et d'autres emplacements pourraient être envisagés.

Séance levée à 22 h 35